

PROGRAMME DE FORMATION

L'assurance vie, la fiscalité en cas de décès

Apprenez à en tirer profit, et à comprendre les conséquences fiscales en cas de démembrement de la clause bénéficiaire.

Date:	Mise à disposition 6 mois
Durée:	25 minutes
Type / Prix:	50 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Pratique du conseil patrimonial• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Savoir tirer profit du fonctionnement de la fiscalité de l'assurance vie au décès.• Comprendre les conséquences fiscales en cas de démembrement de la clause bénéficiaire.
Format:	E-learning
Moyen pédagogique:	Module de formation mis à disposition de l'apprenant sur une plateforme en ligne. L'apprenant se connecte au moment de son choix et réalise la formation en totale autonomie. Chaque module comporte des saynètes introducives, des questions d'interpellation, des séquences notionnelles, des exercices d'évaluation variés (quiz, pioches, textes à trous) et une synthèse téléchargeable.
Public visé:	Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Programme:

- Assurance vie
- Transmission
- Fiscalité
- Démembrement
- Quasi-usufruit
- Décès
- Bénéficiaire
- Clause
- 757 B
- 990 I
- Vie génération
- Crédit de restitution

Moyen d'évaluation:

Des exercices d'évaluation variés quiz, pioches et textes à trous sont réalisés durant le module e-learning.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

